

DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le mardi vingt-sept octobre, à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 22 octobre 2015

Présents : Mesdames NYZAM Fabienne, LALANCE Ghislaine, WLOCZYSIAK Catherine, Messieurs DE GUILLEBON Olivier, FAURE Jean Claude, CHATENET Fabrice, AUTHIER Adrien, PASQUAUD Roland.

Excusés : MARTIN Sandrine et REID Derek.

Absent : NEANT

Monsieur AUTHIER Adrien a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur BONNE Thierry, de l'association 3D – défense du val de Dronne et de la Double, est venu informer le conseil de l'avancée des projets éoliens dans le Pays de Saint-Aulaye (2 centrales sur 4 pour lesquelles des dossiers ont été déposés à la Préfecture de la Dordogne).

Lecture du compte rendu de la dernière réunion.

Entretien poteau incendie devant la salle des fêtes : prévoir le remplacement sur le budget 2016.

Nouveau cimetière :

Etablir un règlement pour le nouveau cimetière.

Résultat de l'appel d'offre pour la construction du mur d'enceinte :

3 candidats ont déposé un devis : les entreprises DUMAS et GEAY, SAINT-AULAYE CONSTRUCTION et ADAMY. La commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise DUMAS et GEAY pour un montant HT de 25 540 euros.

Les travaux de terrassement ont été réalisés par l'Entreprise DUPUY pour un montant avec avenant de 12 181.10 euros HT.

Aire naturelle de camping : Monsieur GEORGES Xavier, Architecte, a présenté le mardi matin, aux conseillers qui participaient à la réunion la phase, diagnostic avec les documents suivants :

- Diagnostic technique de la structure,
- Diagnostic électricité, chauffage, ventilation plomberie,
- Dossier de plans de diagnostic

L'appel d'offre pour le coordinateur SPS et un bureau de contrôle technique a été lancé. Réception des plis le vendredi 27 novembre. Programmation de la réunion d'ouverture des offres le lundi 30 novembre.

Le diagnostic amiante est en cours de réalisation.

Travaux en cours :

Il reste un peu de broyage de chemins à faire mais la machine est en panne.

Prévoir l'élagage des tilleuls.

Taille de la haie de la station d'épuration avec le lamier de l'entreprise DUPUY.

Fixation du prix de vente des chemins ruraux et voies communales mis à la vente :

La commune ne souhaitant pas faire de bénéfice et consciente des économies d'entretien que cela engendrent fixe un prix à 0.50 euros le mètre carré par :

Abstentions : (4) Mesdames WLOCZYSAK, LALANCE, Messieurs DE GUILLEBON et AUTHIER

Pour : (5) Madame NYZAM, Messieurs CHATENET, FAURE, PASQUAUD, et BEGUERIE

Contre : 0

Prix fixé pour les dossiers en cours et ceux à venir.

Déclassement et vente de la voie communale N°118 et changement d'assiette du chemin rural aux lieudits « Prairie du Monjat » et « La Grande Métairie » : vu le registre d'enquête publique néant et l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Déclassement et vente portion voie communale N°101 à « Puyroi » : vu le registre d'enquête publique néant et l'avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Déclassement et vente portion voie communale « Le Massou » : lecture de la demande de Madame SHADWELL Paméla qui va acquérir le bien situé au «Massou » cadastré C 649 et souhaite acheter la voie communale qui traverse sa cour et s'interrompt en limite de propriété ne desservant que cette maison d'habitation. Cette portion de voie communale est à l'usage exclusif de cette habitation et n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où c'est un cul-de-sac. Par courrier du 03 août 2015, la préfecture a précisé que l'état de droit dispense l'opération de déclassement d'une voie communale d'une enquête publique préalable dans le cas où l'opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurés par la voie.

Le conseil municipal considérant que cette voie correspond à ces critères décide de ne pas faire d'enquête publique et autorise le déclassement et la vente de cette portion de voie communale.

Rapport de la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) : après présentation des rapports du 27 août 2015 et du 30 septembre 2015, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents approuve ces rapports.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (SIAEP de la région des Essards) année 2014 : après présentation du rapport, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Nouveau périmètre de la CdC : Vu la loi NOTRE portant nouvelle organisation territoriale de la république et après lecture du projet adressé par la Préfecture en date du 13 octobre 2015, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres émet un avis favorable à ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

La Félibrée : dans le cadre de la fête occitane « La Félibrée » qui va se dérouler à Saint-Aulaye, les 1,2 et 3 juillet 2016, une réunion publique d'information va se tenir à Bonnes le lundi 09 novembre à 20h30 à la salle des fêtes rassemblant les communes « portes de la Charente » Aubeterre, Les Essards et Bonnes. Toutes les personnes et bonnes volontés sont invitées. Prévoir Pétilillant et petits gâteaux.

Ecole de Laprade : demande de subvention pour une classe de découverte à La Bourboule en juin 2016. Aide demandée : 70 euros par enfant (5 élèves sur Bonnes). Accord à l'unanimité du conseil pour une subvention de 350 euros à prévoir sur le budget 2016.

Escalier de l'église : l'Architecte des bâtiments de France souhaitant une couverture en bois, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre son avis et de déposer un permis de construire pour une structure en bois avec ouverture facile.

Villes et villages fleuris : la labellisation 1 Fleur a été attribuée à la commune de Bonnes. La cérémonie de remise des prix est fixée au mardi 03 novembre 2015 à la maison de la région à Poitiers. Monsieur le Maire, Messieurs Olivier DE GUILLEBON et Michaël NYZAM vont s'y rendre (demander à Madame CHATENET).

Une commande mutualisée de panneaux de voirie est en cours avec la CdC afin d'obtenir des tarifs préférentiels. La commune va commander des panneaux indicateurs de lieudits. Définir le type de panneaux (directionnels ou pas) et les noms de lieudits.

Le repas des aînés à lieu le dernier dimanche du mois de novembre soit le 29 novembre, les élections régionales ayant lieu les 2 premiers dimanches de décembre.

Séance levée 0h30.